ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C... N

Rapport par M. Desault

IV 1424

Des trois observations que M. Bernard chirurgien major du regiment royal champagne a envoyés à l'Academie et qu'elle m'a chargé d'examiner, celle qui concerne un abcès du sinus maxillaire ne presente qu'un fait simple et très connu. je n'ai rien trouvé non plus d'interessant dans les observations sur la cure radicale de l'hydrocèle. il n'en est pas de meme de l'observation sur une luxation consecutive du femur avec fracture de l'os des iles. elle merite l'attention de l'Academie je vais lui en rappeller les principales circonstances pour la mettre à portée d'entendre ~~le jugement~~ ce que ~~j'en porte~~ nous en pensons.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

un cavalier du regiment royal champagne recut une ruade violente d'un cheval qui le jetta par terre. l'un des pieds du cheval porta sur l'epine anterieure de l'os des iles et fractura cet os; l'autre pied frappa sur le grand trochanter et fit une contusion avec dechirement de la peau. M. Bernard examina le blessé et ne trouva ni luxation ni fracture au femur; il le pansa suivant les regles de l'art, le saigna sept fois en 48 heures et le tint à une diete severe. la douleur et l'engorgement de la cuisse et d'une partie du bas ventre se dissiperent; la fracture de l'os des iles paroissant consolidée cinq semaines après l'accident, il conseilla au cavalier de marcher à l'aide d'une canne. le cavalier suivit ce conseil mais il fut bientot arreté par une douleur violente qu'il sentit à l'articulation blessée et qui l'obligea de se remettre au lit. cependant on n'y appercevoit ni rougeur ni tension. il ne souffroit point tant qu'il etoit couché; il se mettoit indifferemment sur les deux cotés; de tous les mouvements dont la cuisse est susceptible l'elevation et l'adduction etoient laborieuses et sans douleur.

ARC 40 n° 12

le 46e jour de l'accident il eut des frissons, des tiraillemens avec chaleur et douleur pongitive et lancinante à la partie superieure externe de la cuisse; la fievre s'alluma et ne discontinua point malgré trois saignées, la diete, &c. dès lors M. Bernard ne douta plus qu'il ne se formât un abcès. le 4e jour de l'application des cataplasmes maturatifs, il le détermina à l'ouvrir quoiqu'il n'y eut rien qui indiquat un foyer principal et sa visite etoit de prevenir des fusées purulentes et une sorte d'affection putride de la cuisse. il fit au coté externe de la cuisse une incision

Desault.

de trois pouces de longueur, divisa l'aponévrose fascia lata d'une lettre étendue et il en sortit un pus sanguinolent et sans odeur. le 5e jour il y eut une suppuration louable, la fièvre disparut l'appetit revint et la cicatrice fut parfaite le 26e jour à compter de l'ouverture du depot, mais le 81e à compter du jour de l'accident. jusques là rien d'extraordinaire; à la suite d'une contusion il est survenu un depot qu'on a guéri par un traitement methodique.
il etoit assez difficile de prevoir avec une cicatrice aussi parfaite sans qu'il fut resté de fistule, que le malade ne ~~pût~~ pouvoit pas marcher; tout annonçoit qu'il étoit guéri, il est pourtant arrivé qu'il ne le put pas encore ~~par ce qu'il~~ il éprouva les mêmes douleurs qu'auparavant. il lui fut impossible d'appuyer le pied contre terre. ~~alors M. Bernard remarqua que l'os~~ son extremité étoit pendante et legerement contournée en dedans alors M. Bernard mesura les deux extremités et trouva la droite plus longue de cinq lignes. cet allongement s'accrut pendant sept semaines de sorte qu'à la retraite qui etoit le 151 jour depuis l'accident il avoit deux pouces. c'est à cette époque que le malade voulant se mettre sur un bassin sentit tout à coup une douleur aigue avec engourdissement dans toute l'extremité et impossibilité absolue de la mouvoir. dans cet état M. Bernard remarqua que le membre qui s'etoit toujours allongé etoit raccourci et il reconnut une luxation ~~complette~~ du femur en dehors et en haut. l'état d'irritation et de spasme des muscles ~~empechoit~~ ne ~~lui~~ permettoit pas le delai d'~~essayer~~ sur le champ la reduction. il fit transporter le malade à bain pour y prendre les douches et les bains. par l'usage de ces eaux analogues à celles de plombières, les douleurs se dissiperent entierement, les parties parurent suffisamment relachées pour permettre de tenter la reduction. M. Bernard y proceda selon la methode conseillée par M. petit; cette tentative fut douloureuse et sans succès. quelque tems après M. Valdajou employa aussi infructueusement toutes ses forces et ses manoeuvres de reduction. il assura que cette luxation étoit irreductible en raison de son ancienneté. M. Bernard fut obligé de faire des embrocations pour calmer les douleurs qu'avoient occasionnées les traitemens et les manoeuvres du renoueur. puis il fit continuer l'usage des douches et des bains pendant six semaines. alors le cavalier put marcher à l'aide des bequilles. on lui fit encore des embrocations et à chaque pansement une extension douce pendant 3 à 6 minutes, et suffisamment graduée pour disposer insensiblement les parties à la reduction. M. Bernard y proceda de nouveau et toujours sans succès.

le cavalier fut transporté dans une autre ville il sortait parfaitement la vuite sans que les secours du Marechal sur lesquels il fut transporté lui causassent la moindre douleur. arrivé il se promenait frequemment a l'aide de ses bequilles. un jour M. Bernard l'examinant marcher, remarqua que l'extremité s'etait allongée. la totalité du pied s'appuyait presque a terre et la claudication etoit deja grande. l'esperance de la reduction ranima son zele ~~de M. Bernard~~. instruit alors du procedé de M. Dupouy pour reduire la luxation du femur, il en fit l'essai, et reussit sur le champ. un evenement aussi heureux qu'inattendu satisfit et le malade et le chirurgien.

cette observation est ~~tres~~ importante pour l'art. si M. Bernard a exposé fidelement toutes les circonstances ~~faits~~, s'il est vrai qu'au moment de la ~~[illegible]~~ chute du cavalier par la ruade du cheval, il n'y a point eu de luxation du femur, s'il est vrai que la luxation ayant été seulement consecutive il soit parvenu a la reduire 10 mois et demi après. il est bien permis d'elever des doutes sur la realité de cette reduction, quand tous les exemples qu'on a jusqu'ici de luxations consecutives du femur nous apprennent qu'il est impossible de les reduire. je ne rapporterai point ces exemples, ils sont trop connus et leur fait gebile...des cas ou les malades perissent en peu de temps. on citera peut etre l'exemple de la reduction d'une luxation du femur qui a eu lieu deux ans apres le deplacement de cet os. mais il n'y a point de parité entre une luxation subite primitive, qui est la suite d'un coup, d'une chute, d'un effort violent, qui reste longtemps sans etre reduite et qu'on parvient enfin a reduire, et une luxation presque spontanée, consecutive, qui est l'effet immediat d'une maladie de la cavité articulaire. dans ces cas les os et les parties qui forment l'articulation sont viciés; ordinairement il y a carie, d'autrefois c'est une fongosité osseuse ou ligamenteuse, ou bien une substance concreuse qui remplit la cavité articulaire, qui l'aneantit, la deforme et l'empeche d'etre propre a l'articulation, de contenir la tete du femur et lui servir de point d'appui. dans les malades qui survivent longtems, la tete de l'os deplacée se forme une sorte d'articulation dans le lieu ou elle est fixée, de nouveaux ligamens les retiennent avec ceux qui appartenoient primitivement a l'os et qui changent de forme et de rapport après leur rupture; ces ligamens s'ant ~~[illegible]~~ naturellement qu'~~[illegible]~~ accidentels resistent aux efforts qu'on ferait pour reporter l'os dans sa cavité naturelle. mais lorsque la luxation est primitive, par cause violente et subite, la cavité articulaire peut rester longtems sans etre alterée, sans avoir perdu sa forme ses dimensions ou ses rapports avec l'os qu'elle doit contenir. l'academie en a la preuve par le fait pratique que M. Dupouy lui a communiqué et qui est inseré dans le dernier volume de ses memoires. je pourrois lui citer quelques exemples de luxation ancienne non reduite et dont la cavité articulaire etat saine et sans difformité. j'en ai vu dans les luxations du bras.

Mais voici un fait plus détaillé et qui semble se rapprocher davantage
de l'observation dont nous faisons le rapport. un homme en tombant
se luxa le femur en dehors et en haut; on ne peut en réduire la
luxation. pendant cinq mois il ne marcha qu'à l'aide de deux béquilles
puis d'une seule en s'appuyant tantôt sur la plante du pied, ~~quelquefois~~
et souvent sur la pointe qui étoit toujours tournée en dedans. au 15
mois de son accident, il mourut d'une fluxion de poitrine. à l'ouverture de son
cadavre j'examinai les parties ~~luxées~~. la tête du femur étoit au bas de la
fosse iliaque couverte en partie par le muscle petit fessier. une legere
capsule membraneuse l'enveloppoit, et se continuoit avec la capsule
ligamenteuse qui recouvroit la cavité cotyloïde. après l'avoir ouverte, je
vis la tête du femur un peu applatie à son côté interne; elle portoit encore une portion du ligament
rond rompu, de quelle formoit un bouton mollasse et fongueux. la portion de l'os des iles qui
servoit de point d'appui à la tête du femur s'étendoit de la fosse iliaque au côté externe de
la cavité cotyloïde et présentoit une facette articulaire oblongue, blanchâtre, lisse humectée
d'humeur synoviale et enduite d'une legere substance ligamento cartilagineuse. la cavité
cotyloïde étoit dans une parfaite intégrité. je n'y distinguai point l'autre portion du ligament
rond, elle me parut confondue avec le tissu folliculeux et synovial qui étoit boursoufflé. et formé
le cartilage qui revet une grande portion de cette cavité n'avoit rien perdu de sa densité de sa
blancheur. enfin le rebord osseux et ligamenteux de cette même cavité avoit conservé sa saillie et
son épaisseur. après avoir divisé les ligamens qui fixoient la tête du femur, je la replaçai facilement
dans la cavité cotyloïde où elle me parut parfaitement emboitée et susceptible des mêmes
rapports de position et de mouvemens que dans l'état naturel.
ainsi dans le cas de luxation subite et primitive on peut réduire l'os qui est luxé depuis plusieurs
mois et même depuis une et deux années. mais si elle est consécutive, la cavité articulaire étant
deformée, ou viciée de quelque maniere que ce soit, il nous paroit impossible de réduire la luxa-
tion. on dira peut-être qu'un amas glaireux de synovie ou d'une autre humeur peut produire une luxation
consécutive sans qu'il y ait altération de la cavité articulaire. nous n'ignorons pas que les auteurs font mention
de l'hydropisie de l'article comme cause expulsive de la tête qu'il reçoit. cependant aucun de nous n'a jamais
instruit à cet égard et nous doutons qu'en pareil cas on puisse réduire aisément l'os luxé. il faut au moins
supposer que l'amas de l'humeur synovial soit dissipé et que la cavité articulaire reste saine. d'autres
considérations nous déterminent à suspendre notre jugement sur l'observation communiquée par M. Bernad
peut-être y a-t-il eu luxation du femur en bas au moment où le cavalier a été jetté par terre, et cette luxation
a pu être méconnue, parce qu'il y avoit fracture à l'os des iles, contusion très étendue au côté externe de la
cuisse qui peut avoir empêché de faire toutes les recherches propres à la connoissance de cette luxation. nous
serions portés à le penser d'après un fait dont nous avons été témoin où il y avoit luxation du femur en
bas sans apparence d'allongement de l'extrémité. le malade qui étoit tombé d'une echelle à terre s'étoit blessé
en même temps dans la cuisse. il y avoit une contusion douloureuse qui l'empêchoit d'allonger [illegible]
la cuisse. ce ne fut qu'après la dissipation de la douleur et du gonflement de cette partie qu'on reconnut la
luxation et elle fut réduite. lorsque M. Bernad remarque qu'il s'est assuré que dans le premier temps il n'y
avoit ni fracture ni luxation au femur, nous desirons que cet académicien eût répondu si le blessé après
sa chute pouvoit se soutenir sur les pieds, s'il tenoit assez constamment la cuisse fléchie, si le gonflement qu'il
a observé dans l'aine lui a permis de faire les mouvemens propres à s'assurer de la non existence d'une
luxation du femur, si le genou et les extrémités du côté blessé avoit le même rapport de position que celui du côté sain, si le genou étoit plus
porté en dedans que de l'autre. [illegible] relativement à l'importance de cette reduction de la luxation consécutive, il nous paroit necessaire
[illegible] les preuves les plus authentiques de cette action, qu'il eût fallu constater la réalité par les chirurgiens
[illegible] qui ont vu le malade. [illegible] et mené au régiment blessé
incombe et bien portant.